



2015_B680

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché de travaux n°2012M082 lot n°8 - Electricité - Construction de la Médiathèque Intercommunale de Pertuis

Le 17 décembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 décembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLÉ Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Caude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – MERCIER Arnaud, vice-président, Venelles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à ALBERT Guy

Excusé(e)s :

FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren

Monsieur Philippe CHARRIN donne lecture du rapport ci-joint.

02_5_15

BUREAU DU 17 DÉCEMBRE 2015

Rapporteur : Philippe CHARRIN
Co-rapporteur : Jean-François CORNO

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

**Objet : Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché de travaux n°2012M082 lot n°8
- Electricité - Construction de la Médiathèque Intercommunale de Pertuis**

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

En 2013 et 2014, le Conseil communautaire a autorisé la signature des marchés de travaux pour la construction d'une médiathèque intercommunale sur le site de l'ancienne chapelle des Carmes, rue maréchal Leclerc à Pertuis. Les travaux permettront à ce monument inscrit au patrimoine des bâtiments historiques de répondre à sa nouvelle destination : un équipement dédié à la lecture publique, établissement culturel de proximité, libre d'accès, proposant tous les types de documents, et fonctionnant en réseau avec les autres bibliothèques du bassin de vie.

Le Conseil communautaire du 21 mai 2015 a approuvé un projet scientifique, éducatif, social et culturel de l'équipement (PSESC) et un nouveau coût d'opération intégrant les modifications de travaux induites. Le présent rapport a pour objet la présentation de l'avenant au marché du lot « Électricité ».

Exposé des motifs :

Le projet de la médiathèque à Pertuis a été déclaré d'intérêt communautaire par le Conseil communautaire du 25 mars 2002 suite à une réflexion sur les équipements culturels d'intérêt communautaire engagée en 2001. Le projet s'inscrit dans la démarche de cohérence de l'offre culturelle au sein du territoire et dans l'amélioration de la répartition territoriale des fonctions culturelles de centralité.

Le projet d'une surface de 2 200 m² inclut, la restauration de l'ancien couvent des Carmes, (inscrit au registre supplémentaire des Monuments Historiques) et une partie de bâtiments neufs, comprenant :

- un accueil central accessible depuis l'espace public par un parvis en ouverture sur la rue du Maréchal Leclerc,
- un espace d'exposition temporaire desservant les différentes zones de l'équipement,
- des espaces de consultations documentaires,
- un secteur musique et image,
- un auditorium de 100 places,
- des espaces administration et pôle ressource,
- un atelier de fabrication (ATLAB)
- un espace de travail partagé (Coworking)

Le chantier a démarré en janvier 2014. En cours de chantier, il a été nécessaire de prendre les dispositions permettant l'adaptation de l'ouvrage aux contraintes induites par le Projet scientifique, éducatif, social et culturel de l'équipement validé par le Conseil communautaire du 21 mai 2015.

En effet, aujourd'hui la médiathèque devient un espace de vie, de formation et de sociabilité, tout autant que réservoir de connaissances et d'informations. Seul service public culturel ouvert à tous, elle contribuera à réduire les fractures tant sociales que numériques.

La mise en œuvre de ce Projet nécessite la modification de l'ouvrage tel qu'il était prévu il y a plusieurs années, dont les grandes lignes sont les suivantes : extension du secteur jeunesse, aménagement en atelier ATLAB ouvert au public de la zone anciennement affectée à une future brasserie, transformation d'une réserve en salle Coworking, décroissement du plateau supérieur de la chapelle et déplacement des salles qui y étaient initialement affectées dans la zone administrative, aménagement de la terrasse, à présent, ouverte au public, aménagement en bureaux des maisons du 79 et 83, avenue du Maréchal Leclerc, comprises dans l'enceinte de la médiathèque.

À cet effet, le Bureau communautaire du 10 juillet 2015 a approuvé la signature de l'avenant n°5 au marché du cabinet RENAUD en charge de la maîtrise d'œuvre de l'opération. Celui-ci a permis la mise à jour des études (reprises des pièces écrites et des plans).

Il s'agit là d'une modification du programme de l'ouvrage ayant pour conséquences des travaux supplémentaires et modificatifs au niveau du chantier en cours. Parallèlement, certains travaux d'amélioration du projet sont prévus par la maîtrise d'œuvre.

Le lot électricité est impacté par ces nouvelles dispositions et il convient de contractualiser les modifications par voie d'avenant.

Les travaux peuvent être classés en deux groupes :

1. Sujétions techniques liées aux conséquences du nouveau programme
 - insertion de boîtiers de sol ;
 - modifications liées à la mise en œuvre de la fibre optique ;
 - modifications liées à la mise en œuvre de l'installation WIFI dans l'ensemble du bâtiment ;
 - modifications des besoins des zones et locaux suivants : Exposition, Accueil, Local personnel, Maisons existantes transformées en bureaux, Magasin de proximité, Salle de formation multimédias, Terrasse extérieure.
 - fourreaux supplémentaires ;
2. Sujétions techniques liées aux modifications apportées par la maîtrise d'œuvre.
 - modifications des luminaires à implanter dans le faux plafond de l'accueil ;
 - ruban LED dans l'auditorium ;
 - modification de la hauteur des PC de la salle du conte.

Le montant, après négociation de cet avenant représente, en tenant compte des plus et moins-values, une augmentation globale du marché de 4,3% portant le montant initial de 355 219,42 € HT à 370 616,64 € HT. Il se répartit selon les différentes natures de modifications évoquées précédemment, comme suit :

Sujétions techniques liées au nouveau programme (PSESC)	12 129,46 € HT
Sujétions techniques liées aux modifications de la maîtrise d'œuvre	3 267,76 € HT
Total :	15 397,22 € HT
% de variation :	+ 4,3 %

Cet avenant n'emportant pas d'augmentation du montant du marché de plus de 5 %, il n'a pas été nécessaire de le présenter à la Commission d'Appel d'Offres.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code des marchés publics,

VU la délibération n°2013_B086 du Bureau communautaire du 7 mars 2013 autorisant la signature du marché n° 12 M 082, relatif à la construction de la médiathèque de Pertuis, lot n°8, « Électricité courant fort et courant faible »,

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation de signer des marchés et des accords cadres de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants et tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des marchés subséquents d'accords cadres passés selon une procédure formalisée et des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU la délibération n°2015_A099 du Conseil communautaire du 21 mai 2015 approuvant le Projet scientifique, éducatif, social et culturel de la Médiathèque de Pertuis ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les dispositions de l'avenant n°1 au marché de travaux, ci-joint, pour la construction d'une médiathèque intercommunale à Pertuis, n°12M082 - Lot n°8 - « Électricité courant fort et courant faible » portant le montant du marché à 370 616,64 € HT, soit 444 739,97 € TTC (+ 4,3%) ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 et toutes les pièces nécessaires à son aboutissement ;
- **DIRE** que la dépense en résultant est inscrite au budget d'investissement de la Communauté, AP/CP n°430.



**CONSTRUCTION DE LA MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE DE PERTUIS
LOT 8 : ELECTRICITÉ / COURANT FORT / COURANT FAIBLE**

AVENANT N° 1 AU MARCHE N° 12 M 082 du 08 octobre 2013

MAITRE D'OUVRAGE : COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX

MAITRE D'ŒUVRE (GROUPEMENT CONJOINT NON SOLIDAIRE) :

ANTOINE RENAUD, Architecte d.p.l.g.Mandataire
SAS MORRIS RENAUD
6 place Léon DEUBEL
75 016 PARIS

A3A
56 rue Raoul FOLLEREAU
84 120 PERTUIS

ABCD
6 Bd de Strasbourg
75 010 STRASBOURG

LE DOUARIN
Bât C cours GOUDOULI
31 130 QUINT FONSEGRIVES

BETS SARL
Immeuble le Villon 1 rue Albert Deport
34 500 BEZIERS

BET APPY
5 impasse du clos Saint Henry BP 886
84 084 AVIGNON Cedex

TITULAIRE DU MARCHE :

ENERGY
37 rue de Berlin
13127 Vitrolles

AVENANT AU MARCHÉ DE CONSTRUCTION DE LA MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE DE PERTUIS

ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix

CS 40868

13626 Aix en Provence Cedex1

Représentée par Madame Maryse JOISSAINS MASINI,

d'une part,

et,

La Société ENERGYS,

Domiciliée à ZAC de Fréjorgues EST – 50 rue du Rajol – 34 130 MAUGUIO

Immatriculée au RCS de Montpellier sous le n° 479 737 926

représentée par Monsieur LAMBERT, directeur de l'agence de Vitrolles
dûment habilité à cet effet

d'autre part,

Marché n°: 12 M 082

Date de notification du marché : 08 octobre 2013

Montant H.T. du marché initial : 355 219,42 €

Nouveau montant H.T. du marché : 370 616,64 €

Le présent avenant comporte 7 feuillets numérotés de 1 à 7.

Etant préalablement exposé que :

L'approbation par le Conseil communautaire du 21 mai 2015 du Projet scientifique éducatif, social et culturel de laédiathèque a induit des modifications qu'il convient de contractualiser par voie d'avenant.

Il est donc arrêté et convenu ce qui suit :

Article I. OBJET DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant a donc pour objet d'augmenter le montant du marché faisant passer le montant initial de 355 219,42 € HT à 370 616,29 € HT,

Article II. NATURE DES MODIFICATIONS APPORTEES

Section II.1 Sujétions techniques liées aux conséquences du nouveau programme

Fiche modificative n°1 : Insertion de boîtier de sol

Contexte de la modification :

Lors des travaux de reprise des planchers de la chapelle, en avance de phase et pour permettre une plus grande flexibilité dans la répartition du mobilier, il a été demandé à l'entreprise de mettre en place des boîtiers de sol dans les dalles.

Pièces annexes relatives à la modification : devis n°1

Coût travaux supplémentaire : 3 224,28 € HT

Délai supplémentaire : nul

Fiche modificative n°2 : Modifications liées à la mise en œuvre de la fibre optique

Contexte de la modification :

Afin de permettre la mise en œuvre de la fibre optique sur ce bâtiment, il est nécessaire de créer un système de fourreau depuis la voirie jusqu'au local dit « SSI » dédié à ce réseau.

Pièces annexes relatives à la modification : devis n°2

Coût travaux supplémentaire : 348,27 € HT

Délai supplémentaire : nul

Fiche modificative n°3 : Modifications liées à la mise en œuvre de l'installation WIFI dans l'ensemble du bâtiment

Contexte de la modification :

Afin de permettre la mise en œuvre de l'installation WIFI dans l'ensemble du bâtiment, il est nécessaire de procéder à l'installation des éléments suivants : chemins de câbles, liaisons filaires, 19 points d'accès et de procéder à la modification des baies et de réaliser les plans complémentaires. Parallèlement, les équipements actifs prévus au marché seront retirés pour être pris en charge par la DSITAE de la CPA.

Pièces annexes relatives à la modification : devis n°3

Coût travaux supplémentaire : 2 358,97 € HT
Délai supplémentaire : nul

Fiche modificative n°4 : Modifications des besoins des zones : Expositions, Accueil, Local personnel, Maisons existantes, Magasin de proximité, Ex-brasserie, Salle de formation, Terrasse extérieure.

Contexte de la modification :

Compte tenu de la nouvelle affectation et de la redistributions de certains espaces il est nécessaire de redéfinir les besoins de certains d'entre eux et d'annuler certains postes prévus au marché. Les travaux des zones ci-dessous sont les suivants :

Expositions : PC supplémentaires.

Accueil : liaisons PC et RJ45 d'alimentation des portiques de contrôle, d'un écran d'information et d'une enseigne lumineuse. Le coût des prestations intègre les cheminements et la neutralisation de boîtiers de sol.

Local personnel : liaisons PC et RJ45 pour la création d'un nouveau bureau et suppression des mêmes éléments dans le bureau de direction, un bureau du personnel et le local détente.

Nouveau local détente : liaisons PC pour l'alimentation des équipements du nouvel espace détente, adaptation du tableau divisionnaire et mise à jour du plan d'exécution.

Maisons existantes, Magasin de proximité, Salle de formation, Terrasse extérieure : suppression des travaux prévus au marché.

Pièces annexes relatives à la modification : devis n°3
Coût travaux supplémentaire : 4 756,24 € HT
Délai supplémentaire : nul

Fiche modificative n°5 : Fourreaux supplémentaires.

Contexte de la modification :

La nouvelle affectation de certains locaux notamment, ATLAB, Co-working et salle multimédias nécessite la mise en place de fourreaux permettant le passage de leurs liaisons électrique d'alimentation en courant fort et courant faible.

Pièces annexes relatives à la modification : devis n°3
Coût travaux supplémentaire : 1 441,70 € HT
Délai supplémentaire : nul

Section II.2 Sujétions techniques liées aux modifications apportées par la maîtrise d'œuvre.

Fiche modificative n°6 : Modifications des luminaires à implanter dans le faux plafond de l'accueil.

Contexte de la modification :

Le faux-plafond de l'accueil présente une trame de lames en bois. L'architecte a demandé le remplacement des 9 appareils circulaires prévus au marché par 9 luminaires rectangulaires adaptés à cette trame.

Pièces annexes relatives à la modification : devis n°3

Coût travaux supplémentaire : 1 306,35 € HT

Délai supplémentaire : nul

Fiche modificative n°7 : Ruban LED dans l'auditorium.

Contexte de la modification :

Afin de mieux baliser les cheminements dans l'auditorium, l'architecte a demandé la mise en place de rubans LED.

Pièces annexes relatives à la modification : devis n°3

Coût travaux supplémentaire : 1 434,26 € HT

Délai supplémentaire : nul

Fiche modificative n°8 : Modification de la hauteur des PC de la salle du conte.

Contexte de la modification :

Conformément à la réglementation le Bureau de contrôle impose l'implantation des équipements électrique à 1 mètre de hauteur dans la salle du conte réservée aux enfants. Il s'agit de travaux modificatifs.

Pièces annexes relatives à la modification : devis n°3

Coût travaux supplémentaire : 527,15 € HT

Délai supplémentaire : nul

Article III. MODIFICATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

- L'article 2.1 de l'acte d'engagement du 4 novembre 2011 rédigé initialement est modifié comme suit :

Le marché est conclu à prix global et forfaitaire. Il s'établit comme il suit :

Montant HT :	TVA : (taux et montant)	Montant TTC (en chiffres)
370 616,64	74 123,33	444 739,97
<u>Montant H.T. en lettres :</u>		
Trois cent soixante dix mille six cent seize euros et soixante-quatre centimes		

- Le CCTP du marché 12 M 082 est complété par l'ensemble des prestations décrites dans les synthèses des fiches modificatives présentes dans la section II précédente.

Article IV. NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

Ancien montant du marché :	355 219,42 € HT
Prestations en plus value :	15 397,22 € HT
Nouveau montant du marché :	370 616,64 € HT
% de variation :	4,3

Article V. CLAUSE DE RENONCIATION AU RECOURS

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour quelque motif que ce soit, pour des faits ou des prestations prévues ou liées au présent avenant.

Article VI. SPECIFICATIONS DIVERSES

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux prescriptions du présent avenant n°1, lesquelles prévalent en cas de différence.

Article VII. PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait en un seul exemplaire

A _____, le _____ A _____, le _____

Mention manuscrite « lu et approuvé »
Le titulaire du marché

Pour le Président et par délégation,
le Vice-Président délégué à la culture et
aux équipements culturel

(signature et cachet de la société)

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché de travaux n°2012M082 lot n°8 - Electricité - Construction de la Médiathèque Intercommunale de Pertuis

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

17 DEC. 2015